

**République Française**  
**MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 mars 2025**

Conseillers municipaux en fonction : 13

Conseillers municipaux présents : Mme Dominique CHAUSSERAY, Mme Isabelle BOUTIN, M. Gérard EPOULET, M. Guillaume FILLION, M. Olivier FOUILLET, M. Alexandre PENNINGER, Mme Evelyne MENARD, Mme Sonia DEBORDE.

Absents excusés : Mme Aline BOURLON, M. Serge NERRIÈRE, M. Geoffrey CHARLET, Charlotte MORICHON, M Quentin VIGNAULT.

Date de la convocation : 27/02/2025

Secrétaire de séance : Mme Evelyne MENARD

**1/ APPROBATION du compte rendu du 30/01/2025**

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

**2/ DELIBERATIONS**

➤ **Délibération 3/2025** : **Poste de 1ère Adjointe**

M. Le Maire explique que suite à un arrêté en date du 13 février 2025 portant retrait des délégations de Mme BOURLON, 1ère adjointe, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de Mme BOURLON dans ses fonctions d'adjointe et, le cas échéant, sur la nouvelle répartition des fonctions.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le retrait du poste d'adjoint et le maintien en qualité de conseillère.

Monsieur le Maire précise que le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint peut rester vacant et demande aux membres de l'Assemblée s'il y a un(e) candidat(e) pour le poste d'adjoint à la Vie Scolaire. Mme CHAUSSERAY Dominique se déclare candidate au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Le conseil municipal procède à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité: Mme CHAUSSERAY est élue 4<sup>ème</sup> adjointe

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, a décidé ce qui suit :

La nouvelle répartition des fonctions est la suivante :

M. Olivier FOUILLET	1 <sup>er</sup> adjoint
Mme Sonia DEBORDE	2 <sup>ème</sup> adjointe
M. Alexandre PENNINGER	3 <sup>ème</sup> adjoint
Mme Dominique CHAUSSERAY	4 <sup>ème</sup> adjointe

➤ **Délibération 4/2025** : **Parcelles BERTHONNEAU et MINEAU**

La délibération n° 38/2021 du 30 septembre 2021, approuvant l'acquisition d'une parcelle appartenant à M. BERTHONNEAU pour un montant de 250 € ainsi que la délibération n° 23/2023 du 31 août 2023, approuvant la vente à M. MINEAU d'une parcelle appartenant à la commune pour un montant de 750 €.

M. FOUILLET, 1<sup>er</sup> adjoint expose les éléments suivant à la commune.

Mandat a été donné à Maître Edouard MARTIN pour la réalisation de ces acquisitions. En l'absence de retour de l'étude notariale, malgré plusieurs échanges dont en dernier, un courrier recommandé envoyé le 20 septembre 2024 il devient nécessaire de changer d'étude. Au vu de la nécessité de finaliser ces acquisitions dans les meilleurs délais et considérant le lien entre le Maire et le notaire de l'office notarial de Secondigny et la volonté de garantir la transparence et l'impartialité de la procédure, M. Le Maire ne participe pas au vote

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- Décide de retirer les dossiers d'acquisition/cession des parcelles de M. BERTHONNEAU et M. MINEAU à l'étude notariale de Maître Edouard MARTIN et de confier la réalisation de ces acquisitions à l'office notarial de Secondigny. D'autoriser M. FOUILLET Olivier, 1er adjoint au maire, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.
- Charge le Maire de prendre contact avec l'office notarial de Secondigny et de leur transmettre les documents nécessaires.
- Demande à Maître Edouard MARTIN de restituer tous les documents originaux relatifs aux dossiers dans un délai de 15 jours suivant la réception de la notification de la présente délibération.

➤ **Délibération 5/2025 : Approbation du CFU 2024 (Compte Financier Unique)**

Mme Sonia DEBORDE, adjointe en charge des Finances, présente le C.F.U 2024 (Compte Financier Unique) 2024 de la commune, qui se décompose de la façon suivante :

**Investissement :**

Dépenses	Prévu :	375 869,28 €
	Réalisé :	241 216,02 €
	Reste à réaliser :	97 754,00 €
Recettes	Prévu :	467 286,85 €
	Réalisé :	241 401,06€
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	1 115 275,30 €
	Réalisé :	890 705,87 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	871 746,00 €
	Réalisé :	946 606,80 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	-188 986,63 €
Fonctionnement :	299 430,23 €
Résultat global :	110 443,60 €

**Les membres du Conseil municipal, après sortie réglementaire du Maire, décident l'unanimité d'adopter le Compte Financier Unique 2024, comme présenté ci-dessus.**

➤ **Délibération 6/2025 : Affectation des résultats**

Après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	55 900,93 €
- Un excédent reporté de :	243 529,30 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>299 430,23 €</b>
- Un déficit d'investissement de :	91 232,53 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	97 754,10 €
Soit un besoin de financement de :	188 986,63 €

M. le Maire décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

➤ Résultat d'exploitation au 31/12/2024: Excédent	299 430,23 €
➤ Affectation complémentaire en réserve – article 1068 pour un montant de :	188 986,63 €
➤ Résultat reporté en fonctionnement – article 002 pour un montant de :	110 443,60 €
-----	
➤ Résultat d'investissement reporté : Déficit – article 001 pour un montant de :	91 232,53 €

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le nouveau montant de l'affectation des résultats.**

➤ **Délibération 7/2025 : Vote du Budget Primitif 2025**

Mme Sonia DEBORDE, adjointe aux finances, présente la proposition de Budget Primitif 2025.

Le Budget Primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de	985 995,60 €
Investissement pour un montant de	636 184,19 €

**Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- D'adopter le Budget Primitif 2025	
- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
➤ Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	299 430,23 €
➤ Virement à la section d'Investissement – article 1068 pour un montant de :	188 986,63 €
➤ Report en section de fonctionnement – article 002 pour un montant de :	110 443,60 €
➤ Résultat d'investissement reporté : Déficit – article 001 pour un montant de :	91 232,53 €

**3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :**

**a)** M. Le Maire informe que M. EON s'est rendu dans notre commune, plus précisément au cimetière de Germond, afin de nous présenter ses solutions de columbariums. Ce dernier ne dispose plus que d'une seule place disponible. Face à cette situation, M. EON, spécialisé dans ce type d'aménagement, afin d'étudier les possibilités d'installation d'un columbarium, nous a présenté un devis détaillé, comprenant plusieurs modèles de columbariums, Nous disposons désormais de tous les éléments nécessaires pour étudier cette proposition et prendre une décision éclairée quant à l'aménagement de notre cimetière.

**b)** M. Le Maire revient sur le dossier d'effondrement d'une partie du mur de soutènement situé route de Bourlot, au niveau des étangs. Suite à cet incident, nous avons immédiatement demandé conseil auprès d'ID79 et pris des mesures pour sécuriser la zone, évaluer l'étendue des dégâts et informer les usagers. Par ailleurs, sur propositions d'ID79 nous avons fait appel à des entreprises de géotechnique afin de réaliser une étude approfondie du sol. Cette étude est indispensable pour plusieurs raisons Elle nous permettra de déterminer les causes exactes de l'effondrement et de prévenir de futurs incidents. Elle est également obligatoire si nous souhaitons déposer un dossier de demande de subvention auprès des organismes compétents pour financer les travaux de reconstruction. M. Le Maire propose d'aborder à nouveau ce dossier lors de la prochaine réunion quand nous disposerons des retours d'analyses et devis des bureaux d'études.

**c)** M. Le Maire annonce que l'aire de jeux de la place Saint-Médard a été installée et est désormais accessible aux enfants Nous avons déjà pu constater avec satisfaction que les enfants du quartier se sont appropriés cet espace.

**d)** M. Le Maire informe du départ à la retraite de Sylvie, notre agent d'entretien des bâtiments communaux, après 15 années de service dévoué au sein de notre commune. Afin de célébrer son départ et de lui témoigner notre reconnaissance, le Conseil Municipal décide d'organiser un pot en son honneur le jeudi 27 mars. Ce sera également l'occasion de rencontrer son remplaçant et de lui souhaiter la bienvenue.

➤ **Prochain Conseil municipal : Jeudi 27 mars 2025 à 18h15**  
*Fin du Conseil à 19H30.*